

RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 00099
Numéro SIREN : 318 610 623
Nom ou dénomination : MAZARS

Ce dépôt a été enregistré le 02/03/2021 sous le numéro de dépôt 1819

MAZARS

Société par Actions Simplifiée au capital de 336 000.00 €

Siège social : 20, Boulevard Ferdinand de Lesseps

76000 ROUEN

318 610 623 RCS ROUEN

BILAN AU 31 AOUT 2020

DocuSigned by:
 *Alain Chavance*
3CD8E8C8ED66439...

- **Bilan actif**
- **Bilan passif**
- **Compte de résultat**
- **Annexe**



Etats de synthèse

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/08/2020	Net 31/08/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaire	17 306	17 306		
Fonds commercial (1)	1 595 622	618 425	977 197	977 197
Autres immobilisations incorporelles	44 337	44 337		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	822 188	353 494	468 694	530 643
Immobilisations corporelles en cours	1 772		1 772	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	43 131		43 131	43 131
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 524 356	1 033 562	1 490 794	1 550 971
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	133 686		133 686	230 154
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	84 513		84 513	87 402
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	3 617 194	607 676	3 009 518	3 238 767
Autres créances	1 437 788		1 437 788	2 857 696
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	606 111		606 111	673 757
Charges constatées d'avance (3)	175 924		175 924	154 797
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 055 217	607 676	5 447 541	7 242 572
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	8 579 572	1 641 238	6 938 335	8 793 543
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			684 489	580 370

Bilan Passif

	31/08/2020	31/08/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	336 000	336 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	68 995	68 995
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	33 600	33 600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	45 377	135 679
Report à nouveau	-400 000	-400 000
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	622 984	686 698
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	706 955	860 971
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	192 728	209 136
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 385 747	2 761 699
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 112	16 474
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	888 469	2 012 286
Dettes fiscales et sociales	2 760 310	2 932 954
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	14	22
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	6 231 379	7 932 571
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	6 938 335	8 793 543
(1) Dont à plus d'un an (a)	430 202	463 152
(1) Dont à moins d'un an (a)	5 797 066	7 452 946
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	800	800
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/08/2020	31/08/2019
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	10 450 140	10 803 621
Chiffre d'affaires net	10 450 140	10 803 621
Dont à l'exportation	15 910	30 900
Production stockée	-96 468	179 911
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		1 567
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	433 837	541 663
Autres produits	747	246
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	10 788 256	11 527 008
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	2 472 160	2 801 434
Impôts, taxes et versements assimilés	257 055	260 110
Salaires et traitements	4 785 576	5 083 108
Charges sociales	1 777 127	1 949 873
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	69 121	58 620
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	333 325	225 565
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	11 158	57 140
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	9 705 521	10 435 849
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 082 735	1 091 159
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	15 134	7 062
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	15 134	7 062
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	42 711	54 266
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	42 711	54 266
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-27 577	-47 204
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	1 055 158	1 043 955

Compte de résultat (suite)

	31/08/2020	31/08/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		194 828
Sur opérations en capital		2 685
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		197 513
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		79 973
Sur opérations en capital	25 810	2 953
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	25 810	82 926
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-25 810	114 588
Participation des salariés aux résultats (IX)	159 523	181 601
Impôts sur les bénéfices (X)	246 841	290 244
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	10 803 390	11 731 584
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	10 180 406	11 044 886
BENEFICE OU PERTE	622 984	686 698
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		



Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS MAZARS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2020, dont le total est de 6 938 335 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 622 984 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 25/09/2020.

Règles générales

Les comptes annuels au 31/08/2020 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05/06/2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société a conclu un contrat de centralisation de trésorerie avec la société Mazars SA (Siren 784 824 153), mettant en place une remontée quotidienne de la trésorerie via un compte reflet ayant pour contrepartie un compte courant vis-à-vis de Mazars SA. Le solde du compte bancaire est présenté à l'actif du bilan au poste « Autres créances » en cas de solde comptable débiteur et réciproquement au passif du bilan au poste « Autres dettes » en cas de solde comptable créditeur.

Au 31 août 2020, ce solde s'élève à 1 252 978.08 euros et est donc inclus dans le poste « Autres créances ».

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 à 12 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 8 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Des amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Mais pour autant, l'entreprise a opté pour l'amortissement du fonds commercial suivant les possibilités offertes par le règlement. L'entreprise a apprécié l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. En cas d'indice de perte de valeur, l'entreprise a réalisé un test de dépréciation. Ce test est réalisé sur la base de critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession.

Stocks

Les travaux en-cours incluent les prestations de services rendues et non encore facturées.

L'estimation des travaux en-cours, et donc des produits liés aux prestations de services rendus, est fondée sur un examen particulier des travaux exécutés, facturés et restant à facturer en fonction du degré d'avancement de la mission.

Ils sont valorisés à leur valeur probable de vente hors taxe.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Règles et méthodes comptables

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,75 %
- Taux de croissance des salaires : 2,4 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : TABLE INSEE TH 00-02

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Les postes "Salaires et traitements" et "charges sociales" au compte de résultat et « Dettes fiscales et sociales » au bilan incluent une charge à payer au titre de l'exercice 19/20 relative aux rémunérations variables du management qui a été déterminée sur la base de la meilleure estimation connue à la date de l'arrêté des comptes intervenu le 25/09/2020.

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement significatif de l'exercice.

La valeur comptable des actifs et passifs de la société n'a pas été impactée à ce jour par les effets de l'épidémie de Covid-19.

Dans le contexte de confinement - télétravail, déplacements limités -, la Société n'a pas vu son activité impactée significativement, les équipes sont restées mobilisées.

A la date d'arrêté des comptes, la direction n'a pas connaissance d'incertitude significative qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 595 622			1 595 622
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	61 643			61 643
Immobilisations incorporelles	1 657 265			1 657 265
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	555 870	7 172		563 042
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	259 147			259 147
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		1 772		1 772
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	815 016	8 943		823 960
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	43 131			43 131
Immobilisations financières	43 131			43 131
ACTIF IMMOBILISE	2 515 412	8 943		2 524 356

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2020
Éléments achetés	763 251
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	832 370
Total	1 595 622

La SAS MAZARS a reçu lors de la dissolution-confusion de la SARL CABINET D'AUDIT LECOMTE un fonds de commerce de 264 010 €. De plus cette opération s'est traduite par un mali technique de 568 360 € affecté en actif incorporel.

Depuis le 1er juillet 2016, la SAS MAZARS applique les dispositions de l'article 214-3 du PCG issues du règlement ANC 2015-06. En application de ces dispositions, il est pratiqué chaque année un test de dépréciation qui n'a donné lieu à la constatation d'aucune dépréciation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations acquises antérieurement au 1er janvier 2005 continuent d'être amorties sur la durée d'usage utilisée antérieurement, car l'examen des durées d'amortissement n'a jamais fait apparaître d'écart significatif entre la durée d'usage et la durée d'utilité lors de la première application du règlement CRC 2002-10.

Les immobilisations acquises à compter du 1er janvier 2005, sont amorties suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

Par ailleurs, l'examen de la valeur nette des immobilisations n'ayant pas fait ressortir d'éléments significatifs susceptibles de faire l'objet d'une décomposition, aucun composant n'a été identifié.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	618 425			618 425
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	61 643			61 643
Immobilisations incorporelles	680 068			680 068
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	143 634	51 814		195 447
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	140 740	17 307		158 047
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	284 374	69 121		353 494
ACTIF IMMOBILISE	964 441	69 121		1 033 562

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 5 274 037 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Autres	43 131		43 131
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 617 194	2 932 705	684 489
Autres	1 437 788	1 437 788	
Charges constatées d'avance	175 924	175 924	
Total	5 274 037	4 546 418	727 620

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	493 843	333 325	219 492	607 676
Total	493 843	333 325	219 492	607 676
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		333 325	219 492	
Financières				
Exceptionnelles				

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 336 000,00 Euros décomposé en 21 000 titres d'une valeur nominale de 16,00 Euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	21 000	16,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	21 000	16,00

Liste des propriétaires détenant plus de 10 % du capital

	% de détention	Nombre de part ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
SA MAZARS 92075 LA DEFENSE	99,92	20 984,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 6 227 267 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	800	800		
- à plus de 1 an à l'origine	191 928	35 273	156 655	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	2 385 747	2 112 200	273 547	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	888 469	888 469		
Dettes fiscales et sociales	2 760 310	2 760 310		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	14	14		
Produits constatés d'avance				
Total	6 227 267	5 797 066	430 202	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	34 209			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	50 617			
(**) Dont envers Groupe et associés	2 014 054			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	139 968
INTERETS COURUS A PAYER BANQUES	800
INTERETS COURUS SUR PARTICIPATION D	51 397
INT.COURUS S/ AUTRES EMPRUNTS	49
DETTES PROV CONGES A PAYER	385 431
DETTES PROV PARTICIPATION	159 523
DETTES PROV INTERESSEMENT	426 775
DETTES PROV PRIMES REMUNERATIONS	227 240
AUTRES CHARGES A PAYER	10 314
CH SOCIALES SUR CONGES A PAYER	162 266
CH SOCIALES SUR PRIMES A PAYER	102 481
CH SOC S/INTERESSEMENT A PAYER	31 904
AUTRES ORGANISMES SOCIAUX A PAYER	9 942
FORM PROFESSIONNELLE FONGECIF	277
EFFORT CONSTRUCTION	43 832
CONTRIB ECONOMIQUE ET TERRITORIALE	21 974
TAXE SUR LES VEHICULES DES SOCIETES	4 780
AGEFIPH (TAXE HANDICAPES)	11 449
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	74 933
Total	1 865 335

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	175 924		
Total	175 924		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	10 132 244	15 910	10 148 154
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	301 987		301 987
TOTAL	10 434 230	15 910	10 450 140

Charges et produits d'exploitation et financiers

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges	25 810	
TOTAL	25 810	

Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant (**)	1 055 158	254 067	801 091
+ Résultat exceptionnel	-25 810	-7 226	-18 584
- Participations des salariés	159 523		159 523
Résultat comptable	869 825	246 841	622 984
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)			
(**) Majoré du montant du CICE (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 28 % à hauteur de 500 000 € et 31 % au-delà, fait ressortir une créance future d'un montant de 53 600 Euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	191 428
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	191 428
C. Déficit reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	53 600
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 28 % à hauteur de 500 000 € et 31 % au-delà	

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 114,7 personnes.

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

La rémunération des organes de direction, d'administration ou de surveillance n'est pas fournie car elle conduirait à indiquer une rémunération individuelle.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : MAZARS

Forme : SA

Au capital de : 8 320 000 Euros

Adresse du siège social :
Tour Exaltis- 61, rue Henri Regnault
92 400 COURBEVOIE

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

La SAS MAZARS a conclu avec la HSBC une garantie autonome en date du 28 février 2019.

Cette garantie domestique a été délivrée dans le cadre du bail commercial signé avec LUCILINE THOMAS IMMOBILIER.

Elle prévoit, à première demande adressée à la HSBC par LUCILINE THOMAS IMMOBILIER, le paiement d'une somme maximale de 39 191 euros sans possibilité de soulever aucune objection ou contestation.

Elle expirera au plus tard le 28 février 2022 et deviendra, passé cette date, caduque de plein droit.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 336 192 Euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC n°2013-02 datant du 7 novembre 2013.

MAZARS

Société par Actions Simplifiée au capital de 336 000.00 €

Siège social : 20, Boulevard Ferdinand de Lesseps

76000 ROUEN

318 610 623 RCS ROUEN

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS **DU PRESIDENT DU 3 FEVRIER 2021 RELATIF A L'AFFECTATION DE** **RESULTAT SOUMISE ET ADOPTEE PAR LES ASSOCIES** **SUITE A LA CONSULTATION ECRITE**

DEUXIÈME RÉOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2020 de l'exercice s'élevant à 622 984.04 euros de la manière suivante :

- Un résultat de	622 984.04 euros
- Un prélèvement sur le compte « Autres réserves » D'un montant de.....	7 015.96 euros
Créditeur de la somme de	45 376.65 euros
Qui ressortira ainsi à la somme de	38 360.69 euros
- Une somme de	630 000.00 euros
A titre de dividendes, soit par action, Un montant de	30.00 euros

Le Président rappelle que par décision en date du 31 juillet 2020, il a déjà été payé sur le dividende global de 630 000.00 euros, un acompte sur dividendes de 400 000.00 euros.

En conséquence, il sera attribué aux associés un dividende brut de 30.00 euros pour chacune des vingt-et-un mille actions composant le capital social, et pour satisfaire aux obligations fixées par l'article 243 bis du CGI, il est rappelé que la présente distribution rendra :

- Eligible à l'abattement de 40% un montant total de revenus distribués de 480.00 euros ouvert aux personnes physiques détentrices d'actions de capital.
- Non éligible à l'abattement de 40% un montant total de revenus distribués de 629 520.00 euros ouvert aux personnes morales détentrices d'actions de capital.

L'acompte sur dividendes a été mis en paiement au siège social à compter du 31 juillet 2020 par inscription en comptes courants.

Pour l'adoption 21 000 voix

Contre l'adoption 0 voix

Abstention 0 voix

Cette résolution a été définitivement et régulièrement adoptée à la majorité de 21 000 voix telle que prévue par l'article 21 des statuts.

TROISIÈME RÉOLUTION

La collectivité des associés prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le 31 août 2017

- | | |
|--|------------------|
| ➤ Dividende global : | 777 000.00 euros |
| ➤ Dividende éligible à l'abattement de 40% : | 481.00 euros |
| ➤ Dividende non éligible à l'abattement de 40% : | 776 519.00 euros |

Exercice clos le 31 août 2018

- | | |
|--|------------------|
| ➤ Dividende global : | 661 500.00 euros |
| ➤ Dividende éligible à l'abattement de 40% : | 504.00 euros |
| ➤ Dividende non éligible à l'abattement de 40% : | 660 996.00 euros |
| ➤ | |

Exercice clos le 31 août 2019

- | | |
|--|------------------|
| ➤ Dividende global : | 777 000.00 euros |
| ➤ Dividende éligible à l'abattement de 40% : | 592.00 euros |
| ➤ Dividende non éligible à l'abattement de 40% : | 776 408.00 euros |

Pour l'adoption 21 000 voix

Contre l'adoption 0 voix

Abstention 0 voix

Cette résolution a été définitivement et régulièrement adoptée à la majorité de 21 000 voix telle que prévue par l'article 21 des statuts.

SIXIÈME RÉOLUTION

La collectivité des associés délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Pour l'adoption 21 000 voix

Contre l'adoption 0 voix

Abstention 0 voix

Cette résolution a été définitivement et régulièrement adoptée à la majorité de 21 000 voix telle que prévue par l'article 21 des statuts.

Le Président
Monsieur Alain CHAVANCE

DocuSigned by:
 *Alain Chavance*
3CD8E8C8ED66439...


Emerson Audit

Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
48 rue Cardinet - 75017 Paris
Tel. : 09 81 94 88 20

MAZARS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Société par actions simplifiée au capital de 336 000 euros
Siège social : 20, Boulevard Ferdinand de Lesseps
76000 ROUEN
R.C.S. ROUEN 318 610 623

DocuSigned by:
 *Main Chavance*
3CD8E8C8ED66439...

Exercice clos le 31 août 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 août 2020

Aux Associés,

I - Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MAZARS relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 25 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV – Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-4 du code de commerce.

V – Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

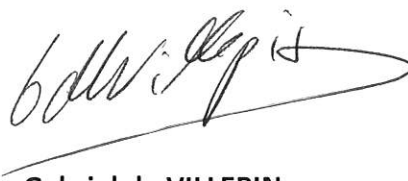
Fait à Paris, le 22 janvier 2021

Emerson Audit



Patricia DURET

Commissaire aux comptes inscrit
Membre de la compagnie de Paris



Gabriel de VILLEPIN

Commissaire aux comptes inscrit
Membre de la compagnie de Paris

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/08/2020	Net 31/08/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaire	17 306	17 306		
Fonds commercial (1)	1 595 622	618 425	977 197	977 197
Autres immobilisations incorporelles	44 337	44 337		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	822 188	353 494	468 694	530 643
Immobilisations corporelles en cours	1 772		1 772	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	43 131		43 131	43 131
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 524 356	1 033 562	1 490 794	1 550 971
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	133 686		133 686	230 154
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	84 513		84 513	87 402
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	3 617 194	607 676	3 009 518	3 238 767
Autres créances	1 437 788		1 437 788	2 857 696
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	606 111		606 111	673 757
Charges constatées d'avance (3)	175 924		175 924	154 797
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 055 217	607 676	5 447 541	7 242 572
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	8 579 572	1 641 238	6 938 335	8 793 543
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			684 489	580 370

Bilan Passif

	31/08/2020	31/08/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	336 000	336 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	68 995	68 995
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	33 600	33 600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	45 377	135 679
Report à nouveau	-400 000	-400 000
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	622 984	686 698
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	706 955	860 971
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	192 728	209 136
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 385 747	2 761 699
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 112	16 474
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	888 469	2 012 286
Dettes fiscales et sociales	2 760 310	2 932 954
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	14	22
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	6 231 379	7 932 571
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	6 938 335	8 793 543
(1) Dont à plus d'un an (a)	430 202	463 152
(1) Dont à moins d'un an (a)	5 797 066	7 452 946
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	800	800
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/08/2020	31/08/2019
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	10 450 140	10 803 621
Chiffre d'affaires net	10 450 140	10 803 621
Dont à l'exportation	15 910	30 900
Production stockée	-96 468	179 911
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		1 567
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	433 837	541 663
Autres produits	747	246
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	10 788 256	11 527 008
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	2 472 160	2 801 434
Impôts, taxes et versements assimilés	257 055	260 110
Salaires et traitements	4 785 576	5 083 108
Charges sociales	1 777 127	1 949 873
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	69 121	58 620
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	333 325	225 565
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	11 158	57 140
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	9 705 521	10 435 849
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 082 735	1 091 159
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	15 134	7 062
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	15 134	7 062
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	42 711	54 266
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	42 711	54 266
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-27 577	-47 204
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	1 055 158	1 043 955

Compte de résultat (suite)

	31/08/2020	31/08/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		194 828
Sur opérations en capital		2 685
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		197 513
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		79 973
Sur opérations en capital	25 810	2 953
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		2 953
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	25 810	82 926
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-25 810	114 588
Participation des salariés aux résultats (IX)	159 523	181 601
Impôts sur les bénéfices (X)	246 841	290 244
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	10 803 390	11 731 584
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	10 180 406	11 044 886
BENEFICE OU PERTE	622 984	686 698
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS MAZARS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2020, dont le total est de 6 938 335 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 622 984 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 25/09/2020.

Règles générales

Les comptes annuels au 31/08/2020 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05/06/2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société a conclu un contrat de centralisation de trésorerie avec la société Mazars SA (Siren 784 824 153), mettant en place une remontée quotidienne de la trésorerie via un compte reflet ayant pour contrepartie un compte courant vis-à-vis de Mazars SA. Le solde du compte bancaire est présenté à l'actif du bilan au poste « Autres créances » en cas de solde comptable débiteur et réciproquement au passif du bilan au poste « Autres dettes » en cas de solde comptable créditeur.

Au 31 août 2020, ce solde s'élève à 1 252 978.08 euros et est donc inclus dans le poste « Autres créances ».

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 à 12 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 8 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Des amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Mais pour autant, l'entreprise a opté pour l'amortissement du fonds commercial suivant les possibilités offertes par le règlement. L'entreprise a apprécié l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. En cas d'indice de perte de valeur, l'entreprise a réalisé un test de dépréciation. Ce test est réalisé sur la base de critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession.

Stocks

Les travaux en-cours incluent les prestations de services rendues et non encore facturées.

L'estimation des travaux en-cours, et donc des produits liés aux prestations de services rendus, est fondée sur un examen particulier des travaux exécutés, facturés et restant à facturer en fonction du degré d'avancement de la mission.

Ils sont valorisés à leur valeur probable de vente hors taxe.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Règles et méthodes comptables

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,75 %
- Taux de croissance des salaires : 2,4 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : TABLE INSEE TH 00-02

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Les postes "Salaires et traitements" et "charges sociales" au compte de résultat et « Dettes fiscales et sociales » au bilan incluent une charge à payer au titre de l'exercice 19/20 relative aux rémunérations variables du management qui a été déterminée sur la base de la meilleure estimation connue à la date de l'arrêté des comptes intervenu le 25/09/2020.

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement significatif de l'exercice.

La valeur comptable des actifs et passifs de la société n'a pas été impactée à ce jour par les effets de l'épidémie de Covid-19.

Dans le contexte de confinement - télétravail, déplacements limités -, la Société n'a pas vu son activité impactée significativement, les équipes sont restées mobilisées.

A la date d'arrêté des comptes, la direction n'a pas connaissance d'incertitude significative qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 595 622			1 595 622
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	61 643			61 643
Immobilisations incorporelles	1 657 265			1 657 265
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	555 870	7 172		563 042
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	259 147			259 147
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		1 772		1 772
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	815 016	8 943		823 960
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	43 131			43 131
Immobilisations financières	43 131			43 131
ACTIF IMMOBILISE	2 515 412	8 943		2 524 356

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2020
Éléments achetés	763 251
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	832 370
Total	1 595 622

La SAS MAZARS a reçu lors de la dissolution-confusion de la SARL CABINET D'AUDIT LECOMTE un fonds de commerce de 264 010 €. De plus cette opération s'est traduite par un mali technique de 568 360 € affecté en actif incorporel.

Depuis le 1er juillet 2016, la SAS MAZARS applique les dispositions de l'article 214-3 du PCG issues du règlement ANC 2015-06. En application de ces dispositions, il est pratiqué chaque année un test de dépréciation qui n'a donné lieu à la constatation d'aucune dépréciation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations acquises antérieurement au 1er janvier 2005 continuent d'être amorties sur la durée d'usage utilisée antérieurement, car l'examen des durées d'amortissement n'a jamais fait apparaître d'écart significatif entre la durée d'usage et la durée d'utilité lors de la première application du règlement CRC 2002-10.

Les immobilisations acquises à compter du 1er janvier 2005, sont amorties suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

Par ailleurs, l'examen de la valeur nette des immobilisations n'ayant pas fait ressortir d'éléments significatifs susceptibles de faire l'objet d'une décomposition, aucun composant n'a été identifié.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	618 425			618 425
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	61 643			61 643
Immobilisations incorporelles	680 068			680 068
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	143 634	51 814		195 447
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	140 740	17 307		158 047
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	284 374	69 121		353 494
ACTIF IMMOBILISE	964 441	69 121		1 033 562

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 5 274 037 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Autres	43 131		43 131
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 617 194	2 932 705	684 489
Autres	1 437 788	1 437 788	
Charges constatées d'avance	175 924	175 924	
Total	5 274 037	4 546 418	727 620

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	493 843	333 325	219 492	607 676
Total	493 843	333 325	219 492	607 676
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		333 325	219 492	
Financières				
Exceptionnelles				

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 336 000,00 Euros décomposé en 21 000 titres d'une valeur nominale de 16,00 Euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	21 000	16,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	21 000	16,00

Liste des propriétaires détenant plus de 10 % du capital

	% de détention	Nombre de part ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
SA MAZARS 92075 LA DEFENSE	99,92	20 984,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 6 227 267 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	800	800		
- à plus de 1 an à l'origine	191 928	35 273	156 655	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	2 385 747	2 112 200	273 547	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	888 469	888 469		
Dettes fiscales et sociales	2 760 310	2 760 310		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	14	14		
Produits constatés d'avance				
Total	6 227 267	5 797 066	430 202	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	34 209			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	50 617			
(**) Dont envers Groupe et associés	2 014 054			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	139 968
INTERETS COURUS A PAYER BANQUES	800
INTERETS COURUS SUR PARTICIPATION D	51 397
INT.COURUS S/ AUTRES EMPRUNTS	49
DETTES PROV CONGES A PAYER	385 431
DETTES PROV PARTICIPATION	159 523
DETTES PROV INTERESSEMENT	426 775
DETTES PROV PRIMES REMUNERATIONS	227 240
AUTRES CHARGES A PAYER	10 314
CH SOCIALES SUR CONGES A PAYER	162 266
CH SOCIALES SUR PRIMES A PAYER	102 481
CH SOC S/INTERESSEMENT A PAYER	31 904
AUTRES ORGANISMES SOCIAUX A PAYER	9 942
FORM PROFESSIONNELLE FONGECIF	277
EFFORT CONSTRUCTION	43 832
CONTRIB ECONOMIQUE ET TERRITORIALE	21 974
TAXE SUR LES VEHICULES DES SOCIETES	4 780
AGEFIPH (TAXE HANDICAPES)	11 449
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	74 933
Total	1 865 335

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	175 924		
Total	175 924		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	10 132 244	15 910	10 148 154
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	301 987		301 987
TOTAL	10 434 230	15 910	10 450 140

Charges et produits d'exploitation et financiers

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges	25 810	
TOTAL	25 810	

Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant (**)	1 055 158	254 067	801 091
+ Résultat exceptionnel	-25 810	-7 226	-18 584
- Participations des salariés	159 523		159 523
Résultat comptable	869 825	246 841	622 984
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE) (**) Majoré du montant du CICE (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 28 % à hauteur de 500 000 € et 31 % au-delà, fait ressortir une créance future d'un montant de 53 600 Euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	191 428
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	191 428
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	53 600
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 28 % à hauteur de 500 000 € et 31 % au-delà	

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 114,7 personnes.

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

La rémunération des organes de direction, d'administration ou de surveillance n'est pas fournie car elle conduirait à indiquer une rémunération individuelle.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : MAZARS

Forme : SA

Au capital de : 8 320 000 Euros

Adresse du siège social :
Tour Exaltis- 61, rue Henri Regnault
92 400 COURBEVOIE

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

La SAS MAZARS a conclu avec la HSBC une garantie autonome en date du 28 février 2019.

Cette garantie domestique a été délivrée dans le cadre du bail commercial signé avec LUCILINE THOMAS IMMOBILIER.

Elle prévoit, à première demande adressée à la HSBC par LUCILINE THOMAS IMMOBILIER, le paiement d'une somme maximale de 39 191 euros sans possibilité de soulever aucune objection ou contestation.

Elle expirera au plus tard le 28 février 2022 et deviendra, passé cette date, caduque de plein droit.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 336 192 Euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC n°2013-02 datant du 7 novembre 2013.